

SNEP INFO REUNION – SNEP INFO REUNION –

SNEP FSU REUNION
Résidence les Longanis
Bâtiment C appartement 4
7 boulevard Mahatma Gandhi
97490 SAINTE CLOTILDE
0262 12 85 06
snep.reunion@wanadoo.fr
<http://blog.snep-reunion.org/>

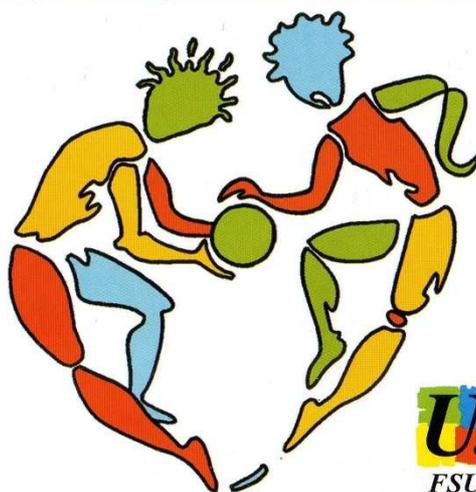
N°37 – JUIN 2016

SOMMAIRE:

- Page 2 : édito
- Page 3 : compte rendu CAPA HC P.EPS
- Page 4 : CAPA révision de note
- Page 5 : bilan de la FPMA
- Page 6 : bilan de la FPMA suite
- Page 7 : compte rendu GT révision affectation
- Page 8 : liste d'aptitude au corps des agrégés
- Page 9 : fiche syndicalisation 2016-2017

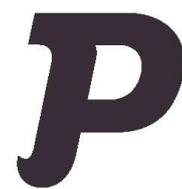


Le syndicat des enseignants d'EPS et des professeurs de sport



Le métier au cœur

ispensé de timbrage **Saint Denis CTCC**



PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Déposé le:

**BONNES
VACANCES
A TOUS**



**Réforme du collège
Programmes et
DNB**

**Loi travail
PPCR**

**Le SNEP sur tous
les fronts avec la FSU**

Directeur de la publication : Damien LAUDE
CPPAP 0111 S 07871 , dépôt légal: août 2006. 4 numéros par an. Abonnement par cotisation annuelle
Imprimé par Copy Run 4 bis rue Léopold Rambaud 97490 SAINTE CLOTILDE

Après une année marquée par de nombreux événements, le temps des vacances est enfin arrivé. Cette année fut donc marquée par de nombreux combats : contre la loi travail, contre la réforme du collège, des programmes, et du DNB. Evidemment, les luttes se poursuivront dès la rentrée, notamment le 9 septembre, journée de grève et de mobilisation contre la réforme du collège, à l'appel du SNES et du SNEP.

Dans un contexte difficile, face à un gouvernement qui refuse d'écouter la majorité des enseignants, des salariés et des français en général, la tentation serait de baisser les bras.

Pourtant, il est possible de faire bouger les lignes. L'exemple de la revalorisation du point d'indice -même minime- et la refonte des grilles indiciaires le montre.

Mais que l'on ne s'y trompe pas. Nous n'obtiendrons rien si l'on ne se serre pas les coudes. la syndicalisation reste un des moyens les plus efficaces pour pouvoir peser et faire avancer nos revendications.

Le SNEP Réunion, avec plus de 36% de syndiqués est en très "bonne santé" . Pour être encore plus incontournable, notre objectif commun est dorénavant d'atteindre les 40%. Pour cela, il faut que chacun d'entre vous se re-syndique dès la rentrée, discute avec les collègues sympathisants titulaires mais également contractuels qui ont le plus grand besoin d'être défendus. A 1 an d'élections présidentielles incertaines, nous avons plus que jamais besoin d'un SNEP fort.

Cette année s'achève également par l'élection du nouveau conseil délibératif fédéral de la FSU. Le SNEP, grâce a vos votes, à fortement pesé dans le résultat. Un des objectifs reste maintenant avec la FSU de mener les batailles pour un plan de rattrapage à la hauteur des besoins éducatifs locaux.

Bonnes vacances à toutes et tous

Benoit Caquelard, trésorier académique



Souvenir

Cela fait déjà dix ans que notre camarade Jean Jacques Boitier nous a quittés. A cette occasion, tous ceux qui l'ont connu auront certainement une petite pensée pour ce grand militant qui aura marqué l'histoire du SNEP et plus largement, du syndicalisme réunionnais.

COMPTE RENDU CAPA HORS CLASSE PEPS CE.EPS

La CAPA d'accès à la hors classe des PEPS et CE EPS s'est déroulée le jeudi 09 juin. Le contingent proposé pour notre académie était de 25 nommés pour 315 promouvables, ce qui représente sensiblement le même ratio que l'an passé. L'élargissement de l'accès à la hors classe par l'augmentation du ratio promu/promouvables correspond à l'une de nos revendications immédiates. Cela a permis une légère revalorisation des carrières face au gel du point d'indice qui a touché tous les fonctionnaires depuis 2010.

Cette année encore, les documents font apparaître des incohérences avec des exemples de variations d'une année à l'autre. Les collègues avec le plus d'ancienneté en ont subi les conséquences.

Il est à noter cette année qu'aucun 9ème échelon n'est proposé. Sans doute une des conséquences de notre protestation de l'an passé! Les CE ainsi que l'Inspection semblent davantage respecter les termes de la note de service ministérielle. Cette dernière précise que la valeur professionnelle d'un agent doit d'abord être distinguée par un avancement plus rapide d'échelon. Rappelons que le gain indiciaire est peu significatif pour un 9ème échelon reclassé au 3ème échelon de la HC.

Cette année encore, l'action du SNEP FSU Réunion a permis l'accès d'un collègue supplémentaire du 11ème échelon. Cette promotion supplémentaire conforme à nos mandats, est une satisfaction. C'est également la preuve que les CP ne siègent pas en CAPA pour entériner une liste proposée par l'administration.

CAPA d'accès à la classe exceptionnelle (CEX)

Alors que nous déplorions l'injustice qui touchait un collègue privé de l'accès à la CEX lors de la précédente CAPA, le SNEP se félicite que ce dernier accède finalement à ce grade avec effet rétroactif au premier septembre 2015!

Nous avons insisté pour que le Rectorat fasse remonter la demande de promotion des deux candidats. Parallèlement le SNEP National avait également agi dans ce sens.

Notre action s'est finalement révélée payante et démontre une nouvelle fois l'impact de notre travail au quotidien.

Benoit Caquelard

Après plus de 30 ans passés au service régional de l'UNSS, Jean Bernard Hubert a choisi de vivre une nouvelle aventure professionnelle en métropole. Le SNEP Réunion tenait donc à le remercier pour son travail et sa disponibilité. Jean Bernard qui part c'est aussi un pan de l'UNSS qui s'en va. Mais soyons certains que ceux qui partiront aux CF le retrouveront...du côté de Nantes...

Bon vent à toi JB!



	Nombre de professeurs de l'Académie au 11° échelon au 31/08/15	Nombre de candidats à partir du 7e échelon	Nombre de promus	Barème et ancienneté de corps du dernier promu	Age du plus jeune promu	Nombre de 11° échelon non promus
Nombre de promouvables	11	322	25	190.50 17a11m00j	41	1

AVIS DES CE		
Avis	Total	%
Exceptionnel	122	38%
Important	190	59%
moyen	10	3%
faible	0	0%
Total général	322	

AVIS DES INSPECTEURS		
Avis	Total	%
Exceptionnel	26	8%
Très satisfaisant	121	37.5%
Satisfaisant	170	53%
Insuffisant	5	1.5%
Total général	322	

CAPA REVISION DE NOTE ADMINISTRATIVE

Lors de la CAPA de révision de note administrative, le 9 juin 2016, avons eu 13 demandes à traiter :

- 1 à l'échelon 3, 4 et 5 - 7 à l'échelon 7 - 2 à l'échelon 8 - 1 à l'échelon 9

Pour rappel ,la circulaire de notation administrative stipule qu'il ne peut y avoir d'augmentation supérieure à 0,5 pts par an jusqu'à 39 et qu'au-delà, l'avancement est de 0,1 point. Par ailleurs, on ne peut prétendre à une augmentation hors grille 2 fois de suite.

Cette année, 8 CAS SUR 13 ne répondaient pas à l'une des exigences de la circulaire. Ces 8 dossiers n'ont pas donc pas été validés (6 pour absence de rapport fournie par le chef d'établissement).

Le SNEP a toujours eu pour volonté première l'avancement unique et au même rythme pour chaque enseignant d'EPS.

La politique actuelle de management, empruntée au secteur privé, a pour conséquence des carrières de plus en plus dépendantes des différentes hiérarchie (CE/IPR/ et services rectoraux).

L'introduction de certains éléments dans la circulaire académique modifie, notamment depuis 3 ans les types de contestations des collègues.

En effet, nous sommes passés d'une contestation de la note émise par les chefs d'établissement à une contestation de l'harmonisation faite par les services rectoraux. 9 cas sur 13 visaient une demande de révision de l'harmonisation qui baissait la note proposée par le CE;

En attendant de faire évoluer les règles établies par la circulaire, nous travaillons à faire respecter les droits individuels et la meilleure évolution de carrière possible de chaque enseignant d'EPS.

L'administration a tenu compte des rapports établis par les chefs d'établissements pour accepter de modifier son harmonisation et valider parfois une note au-delà de la fourchette . Le rectorat a accepté de prendre en compte les rapports mis à sa connaissance ,même ceux présentés en cours de CAPA par le SNEP . Sans rapport bien étayé et cohérent avec les appréciations , il ne peut pas y avoir de révisions positives

Les collègues prétendants à cette augmentation exceptionnelle devront être vigilants sur la teneur du rapport circonstancié écrit par leur chef d'établissement.

Pour les commissaires paritaires,
Laurence Delaplace; Carole Bestaux

SNEP INFO REUNION – SNEP INFO REUNION –

BILAN DE LA FPMA

	2013-14	2014-15	2015-16	REMARQUES
Nombre de demandeurs	125	158	144	
Nombre de postes au mouvement	47	49	52	
Taux de satisfaction	50	72 dont 29 en ZR	74	Dont 24 sur vœux 1 et 2.
Postes vacants après mouvement	4	14	13	
Suppression de postes	13	18+7 TZR	8	5 mesures de carte scolaire, 4 postes de TZR
Départ à la retraite	16	8	10	
Nombre de créations	5	17	15	Dont 3 grâce à l'action du SNEP
Postes berceaux	15	0	0	Aucun support bloqué avant mouvement
Modifications après projet	7	6	6	

Concernant les postes.

Dès novembre 2014, nous avons alerté l'administration de l'impérativité d'augmenter le calibrage de 2015 et de cette année 2016. L'embauche de plus de 60 contractuels, puis les difficultés de recrutement de ces agents auront largement légitimé notre demande. Malgré ces faits, l'administration est restée sourde face aux besoins en personnels titulaires.

À l'issue du mouvement 2016, le constat est donc sans appel : notre académie sera une nouvelle fois parmi les plus déficitaires de France. Comment pourrait-il en être autrement avec un calibrage de 12 postes pour des besoins qui s'élèvent à plus de 60 ?

Le secrétaire général a reconnu cet état et assuré de sa volonté d'améliorer cette situation compte tenu de la spécificité des DOM. En effet, les académies métropolitaines ont la possibilité de recruter à l'extérieur pour faire face aux besoins en cas de pénurie. Ce qui n'est évidemment pas le cas localement. Il faut donc peser pour augmenter le nombre de poste au concours et une répartition plus équitable des moyens.

Dans le cadre d'une « égalité réelle » prônée par le gouvernement, qu'en sera t-il des actes en cette année de présidentielle ?

Pour l'heure, notre académie va maintenir, voire amplifier, son taux de précarité dans le nord et l'Est en particulier, essentiellement dans les établissements relevant de l'éducation prioritaire. Cette situation se retrouve dans de nombreuses disciplines, parfois dans des proportions malheureusement encore plus importantes.

Au final, les élèves des collèges de l'Est, du Nord, mais également de l'ensemble des établissements REP et REP+ de l'académie seront les premiers touchés. Dans le meilleur des cas, des TZR ou des contractuels ayant une expérience professionnelle significative seront affectés sur les postes vacants. Pour le reste, on recrutera des contractuels via Pôle Emploi, que l'on enverra "au front", sans leur offrir la moindre formation ou préparation. Et quand le vivier sera épuisé...les élèves iront en "permanence".

Concernant les travaux de préparation au mouvement intra.

Encore une fois, nous dénonçons l'attitude de certains, y compris des chefs d'établissement, qui divulgue les projets de mutation avant la tenue de la Formation Paritaire Mixte Académique (FPMA).

Ces communications gênent et discréditent le travail des commissaires paritaires. Il est grand temps que ces pratiques cessent. Nous attendons de la part du rectorat un rappel des règles de déontologie. Le SG a semblé sensible à nos arguments. Nous jugerons donc lors du prochain mouvement son action.

Pour notre part, nous continuerons à respecter notre devoir de discrétion concernant l'utilisation des documents préparatoires, qualifiés de confidentiels par l'administration.

Au sujet des résultats de l'intra.

Le taux de satisfaction global (49.4%) lors du mouvement 2015 avait été faussé par les mesures de carte scolaire appliquées à l'ensemble des 35 TZR de l'académie. En effet ces collègues étaient tous « forcés » de demander leur nouvelle ZR. Cette année, l'analyse des résultats est plus lisible.

Ainsi, le taux de satisfaction global est de 51.7%. Si l'on ne considère que le "mouvement intra pur", c'est à dire uniquement les demandeurs déjà présents dans l'académie, le taux est de 44.4%. En 2014, il n'était que de 26.7%. Cette augmentation est en grande partie la conséquence de la fin du gel des postes berceaux que nous n'avions cessé de dénoncer à juste titre. Pour une autre part, il s'agit là du travail effectué par le SNEP qui consiste à débusquer les postes cachés. C'est pourquoi, les remontées de vos tableaux de répartition des moyens - **qui ne sont pas confidentiels** - via la fiche simplifiée que nous vous communiquons en février, sont des outils essentiels pour injecter le maximum de postes au mouvement.

Pour autant, le taux de satisfaction en EPS reste bien inférieur à la moyenne toutes disciplines confondues qui s'élève à plus de 63%.

La situation des collègues TZR

Cette année, 4 TZR ont obtenu une mutation. Aucun de ces postes n'a été remis au mouvement. À la prochaine rentrée, il ne restera donc plus que 17 TZR opérationnels et le taux de remplacement sera inférieur à 2.5%. Nous sommes bien loin des 6% préconisés par le ministère, encore plus loin des 10% réclamés par le SNEP en raison de la spécificité de notre métier.

SNEP INFO REUNION – SNEP INFO REUNION –

BILAN DE LA FPMA

Encore merci à tous ceux d'entre vous qui contribuent aux remontées d'informations. Dès le mois de décembre les données sur la structure de nos établissements se préciseront. Nous reviendrons alors vers vous afin de pouvoir améliorer notre argumentaire pour la création et le maintien de postes. Peut-être du vôtre.....

Ainsi, collectivement, nous aurons plus de force pour donner au maximum d'entre nous les possibilités de mutations.

Bonne intégration aux mutés, courage et plaisir à tous.

Bonnes vacances.

Les commissaires paritaires du SNEP FSU Réunion



COMPTE RENDU GT REVISIONS D'AFFECTATION

Le groupe de travail sur les révisions d'affectation s'est tenu le lundi 27/06 au rectorat. Il a été rappelé à l'administration que la circulaire rectorale ne donnait aucune indication sur les critères à remplir pour pouvoir bénéficier de celle-ci. La demande du SNEP est de définir ces critères et de les intégrer dans la circulaire du mouvement pour la prochaine année scolaire. Néanmoins, de ce GT ressortent quelques axes forts :

- 1) Il ne peut pas y avoir de révision si l'enseignant a obtenu satisfaction sur l'un de ses vœux au mouvement.
- 2) La révision d'affectation sert à reconnaître et gérer des problèmes humains **exceptionnels**
- 3) L'enseignant demande une révision en rapport avec les vœux exprimés lors du mouvement.
- 4) Il s'agit d'une **affectation à titre provisoire**, pas d'un second mouvement, qui sert à reconnaître et gérer une situation ponctuelle..

Cette année, 7 demandes ont été formulées. A l'issue du groupe de travail, 1 collègue obtient une révision de son affectation.

Philippe Gérard, Commissaire Paritaire

SNEP INFO REUNION – SNEP INFO REUNION –

LISTE D'APTITUDE AU CORPS DES AGREGES

Lors de la CAPN d'accès au corps des agrégés par liste d'aptitude qui s'est déroulée du 18 au 20 mai 2016, 106 propositions rectorales en EPS ont été transmises au ministère au titre de l'année scolaire 2015-2016, dont 3 émanant de notre académie suite à la CAPA du 08 mars 2016.

Pour la 3^{ème} année consécutive, La Réunion s'est vue obtenir cette promotion pour une collègue d'EPS. Pourtant, le nombre de places très réduit rend l'exercice plus que compliqué, notre île obtenant seulement 5 à 8 nominations (selon les années) toutes disciplines confondues...

Les seules 20 possibilités en EPS à l'échelon national pour près de 16 000 promouvables et 1342 candidats (dont 39% de femmes) amènent malheureusement à ce que de nombreux dossiers très complets ne puissent pas aboutir avant leur départ à la retraite, certains étant présentés depuis plusieurs années. Nous avons rappelé l'étroitesse de cette voie de promotion et réclamé que dans l'immédiat cette liste soit portée à 1/5 des titularisations, cela devant être conjugué avec une augmentation des postes au concours de l'agrégation.

L'inspection générale a quant à elle exposé un certain nombre de critères ayant présidé à l'élaboration de la liste : les différents éléments du CV, les responsabilités exercées par les collègues tout au long de leur carrière, la présentation éventuelle au concours de l'agrégation ou l'admissibilité, la note pédagogique (corrélée à l'âge mais aussi à la date d'inspection), le souci d'une égalité des chances d'accès à la promotion pour les hommes et les femmes ainsi que le poids respectif de chaque académie.

Profil des dossiers remontés cette année en CAPN :

n	Rang	Bi-ad	Echelon			Date de naissance			Secteur			
			N°	HC 6-7	HC 4-5 CN 10-11	CN8-9	1956 et avant	1957 à 1961	1962 et après	2 nd Degré	SUP.	Détach
N A T.	H	11	9	63	5	0	26	32	2	47	21	2
	F	21	0	31	7	0	8	20	8	31	4	1
A C A D.	H	0	1	1	1	0	0	1	1	2	0	0
	F	1	0	1	0	0	0	1	0	0	0	1

Les listes proposées, tant à l'échelon local que national ont été l'occasion d'un débat entre l'administration et les représentants du personnel. Le SNEP est notamment intervenu :

Pour pointer les remontées académiques qui font trop peu de places aux femmes. Seuls 33% des dossiers remontés sont des dossiers féminins, bien loin de la part des femmes dans les promouvables et les candidats.

Pour relever la difficulté spécifique en EPS d'un nombre de dossiers encore important (même si cela baisse) remonté en CAPN qui fait qu'un collègue remonté en CAPN en EPS a ensuite moins d'une chance sur 5 d'être promu alors que dans d'autres disciplines c'est une chance sur 3.

Pour regretter en CAPA la trop fréquente restriction de la distribution des avis Très Favorables aux seuls dossiers déjà choisis pour la remontée en CAPN

Pour soulever à nouveau le problème criant en EPS du supérieur car nombre de dossiers ne peuvent être satisfaits d'où un rappel sur la nécessité d'un quota spécifique pour ce secteur.

Mathieu Prud'Homme, commissaire paritaire agrégé du SNEP FSU